



MÉTIER DE LA COIFFURE

102 848 salarié·e·s



SERVICES

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

*« J'ai commencé tôt, j'aime mon métier mais au bout de 40 ans,
on est fatigué. Je ne me vois pas tenir deux ans de plus ! »*
Claude, 57 ans, coiffeuse à Lyon.

Dans son métier :

- Elle conseille la clientèle
- Elle lave, coupe, sèche et coiffe les cheveux
- Elle effectue des soins et traitements capillaires (colorations, mèches, laque etc)
- Elle accueille les clients, prend les rendez-vous et vend des produits

Dans son métier, elle est exposée aux :

- Postures pénibles : station debout, contraintes posturales
- Gestes répétitifs
- Produits chimiques
- Coupures

PÉNIBILITÉ

**CES 3 EXPOSITIONS NE SONT
PAS PRISES EN COMPTE !**

**Maladies professionnelles : 80% de troubles musculosquelettiques
et 20% d'affections respiratoires ou cutanées.**



**Avec le projet de réforme du gouvernement, Claude devra travailler
2 ans en plus.**



Pour une réforme des retraites vraiment juste, la CFDT revendique une reconnaissance de la pénibilité. La CFDT exige la reconnaissance de tous les facteurs de pénibilité et de la poly exposition pour bénéficier de départs anticipés à la retraite. C'est une mesure de justice sociale parce que l'exposition à la pénibilité provoque une usure physique prématuée et réduit l'espérance de vie des salarié·e·s.



**POUR UNE RÉFORME DES RETRAITES DE
JUSTICE SOCIALE :**

Les salarié·e·s exposés à des métiers pénibles doivent aussi bénéficier d'un départ en retraite anticipé !



CFDT-SERVICES.FR

**64
C'EST NON!
#64ANSCESTNON
IHS**